



Service Social du Travail

Du Service Social des Personnels au Service Social du Travail

Journée de la DSAS du 11 juin 2009



Une innovation du CIG Petite Couronne

- Le Service Social des Personnels est créé en mars 2002, à la demande de collectivités territoriales et de Médecins de Prévention.
- Initiative encouragée par la directrice de l'ancienne DSPS.
- Un Service Social en direction des agents et des employeurs territoriaux.



Un service en pleine expansion...

- 1 AS pour 2 collectivités
- Moins d'un an après : 2 AS 4 collectivités...
- Aujourd'hui, 8 AS et 18 collectivités sur les 3 départements de la Petite Couronne,
- Un exemple suivi par d'autres Centres de Gestion



Les missions du service

L' AS est un expert des questions sociales, une personne ressource qui :

- 1) contribue à l'amélioration des conditions de vie au travail et de vie personnelle des agents,
- 2) assure un appui technique à la collectivité dans le cadre de la mise en place d'actions en direction du personnel.



Un cadre d'intervention

- L'AS rencontre les agents dans les collectivités .
À la demande de l'agent, du MP, de la DRH, des élus...
Comme préalable à toute intervention : l'adhésion de l'agent à la démarche.
- L'AS est tenue au secret professionnel
art. 226-13 et 226-14 du Code Pénal et la loi L411-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles – ainsi que le Code de Déontologie
- L'AS dispose d'une autonomie qui lui permet de choisir un mode d'intervention adapté.



Des interlocuteurs multiples

- L'agent et son entourage
- La DRH et les acteurs de la prévention (MP, psychologue du travail, ACFI, ACMO), les élus, les chefs de service...
- Les autres partenaires internes à la collectivité : le CCAS, le service habitat,...
- Les interlocuteurs & partenaires externes très divers : Services des Conseils Généraux (Service Social Départemental, Protection Maternelle et Infantile, Aide Sociale à l'Enfance...), les CAF, les CRAMIF, les hôpitaux et structures de soin, les bailleurs, les établissements financiers, les huissiers, les trésoreries...



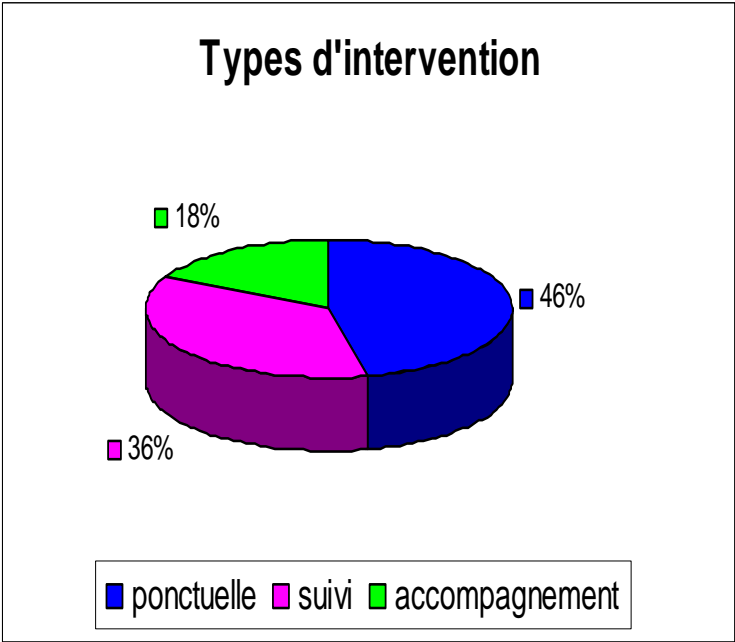
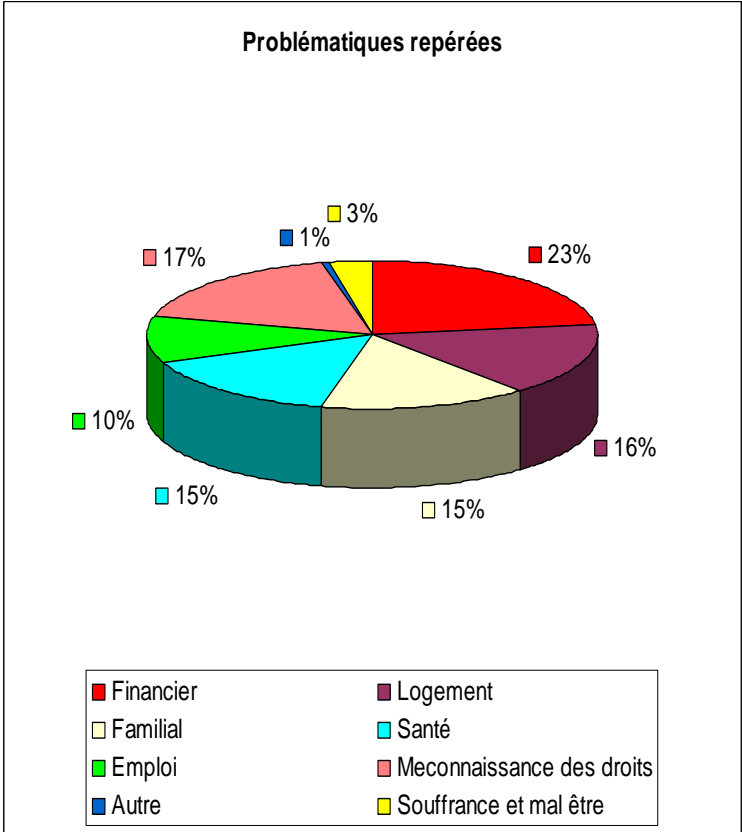
Le repositionnement du service

- Après quelques années d'expérience le service social du personnel devient le Service Social du Travail,
- Réflexion autour des profils de postes,
- Faire de l'AS un véritable partenaire de la gestion des ressources humaines.



Le Service Social du Travail en quelques chiffres

- En 2008, le SST du CIG est intervenu auprès de 14 collectivités (11367 agents au total)
- 590 agents ont été pris en charge par notre service soit plus de 5% de l'effectif global
- Les agents :
 - 82% d'agents titulaires ou stagiaires
 - 96% de catégorie C
 - 36% de personnes isolées et 30% de cellules monoparentales
 - 68% âgés de 35 à 55 ans
- *Juin 2009, le SST est présent dans 18 collectivités auprès de 14359 agents*





Une nouvelle convention pour répondre aux attentes des plus petites structures

- Pertinence de permanences régulières dans les collectivités ou établissements de petites tailles ?
- Depuis janvier 2009, possibilité d'avoir recours à une AS en fonction des besoins sous forme de vacations
- Une convention pour un établissement de 150 agents